

TARIFS 2022-2023

➤ Droits d'inscription/réinscription :

Non remboursables sauf en cas d'évènement indépendant de la volonté des parents tels que :

- Mutation, incapacité, décès, perte d'emploi avant inscription définitive
- Refus d'inscription/réinscription à l'initiative du Groupe Arcades

SCOLARITE*

MONTANT DES FRAIS	
Contribution des familles annuelle (Coopérative scolaire 20 €, assurance individuelle accident 6 €, activités culturelles 5€ incluses) + Dès le CE1 fichier Anglais	478.00€ 8.00€
Cotisation Enseignement Catholique (Incluse dans la facturation annuelle)	46.50 €
Droits d'inscription (nouveaux élèves) règlement à joindre au dossier)	65.00 €
Droits de réinscription	45.00 €

RESTAURATION

Inscription 8 repas d'avance (règlement à joindre au dossier)	47.20 €
Le repas	5.90 €
Forfait annuel	729.00 €

GARDERIE

Garderie/Etudes à l'heure	2.55€
---------------------------	-------

Abattement de 5% sur **la contribution des familles** si 2 enfants inscrits dans le GROUPE ARCADES, et 7,5% si 3 enfants inscrits ou plus.

***Pour les départs comme les arrivées, tout mois commencé est dû.**

APEL

Cotisation annuelle APEL par famille 24€ ou 8.50€ si vous cotisez déjà dans un autre établissement privé (**ajouté à la facturation annuelle**)

Ce versement par famille témoigne de votre solidarité pour la participation au fonctionnement et aux activités proposées par l'APEL. Vous bénéficierez d'un abonnement à la revue « Famille et Education »